

## Plan d'action brome épais (*Bromus grossus* Desf. ex DC) résumé

### Description de l'espèce

Le brome épais (*Bromus grossus* Desf. Ex DC) est une graminée annuelle commensale des moissons (espèce messicole) mesurant 110 à 140 cm de haut et possédant une (rarement jusqu'à 3) tiges dressées robustes. Les gaines foliaires sont généralement glabres. Les panicules sont amples et mesurent 18 à 20 cm en moyenne mais peuvent occasionnellement dépasser 25 cm. Les épillets mesurent 20 à 35 mm en moyenne, et les lemmes, 8 à 14 mm.

Le brome épais présente 2 variétés : l'une à pédicelles et lemmes pubescentes (var. *grossus*) et l'autre à pédicelles scabres et lemmes subglabres (var. *glaber*). Cette dernière variété n'a pas été retrouvée récemment.

### Cycle de développement

Inconnu à l'état sauvage, le brome épais aurait été involontairement sélectionné dans les cultures de céréales à gros grains, en particulier l'épeautre. En effet, son cycle de vie imite celui de l'épeautre : la germination a lieu en automne, la floraison au début de l'été et les graines sont toujours présentes sur la plante à la fin du mois de juillet, au moment de la moisson. Les épillets restent en effet accrochés à la panicule et sont récoltés en même temps que la céréale.

### Exigences écologiques

Le brome épais est très fortement lié à l'épeautre mais il montre cependant une certaine plasticité puisqu'on le rencontre aussi dans d'autres cultures (froment, orge à deux rangs, seigle, colza, ...), le plus souvent en bordure de champ et dans des friches.

Autrefois considéré comme une espèce compagne des moissons sur les sols secs et calcaires, il semble que son amplitude écologique soit plus large, sa présence étant liée à des pratiques culturales (essentiellement la culture d'épeautre avec réutilisation des semences produites sur l'exploitation) plutôt qu'à un type de substrat particulier.

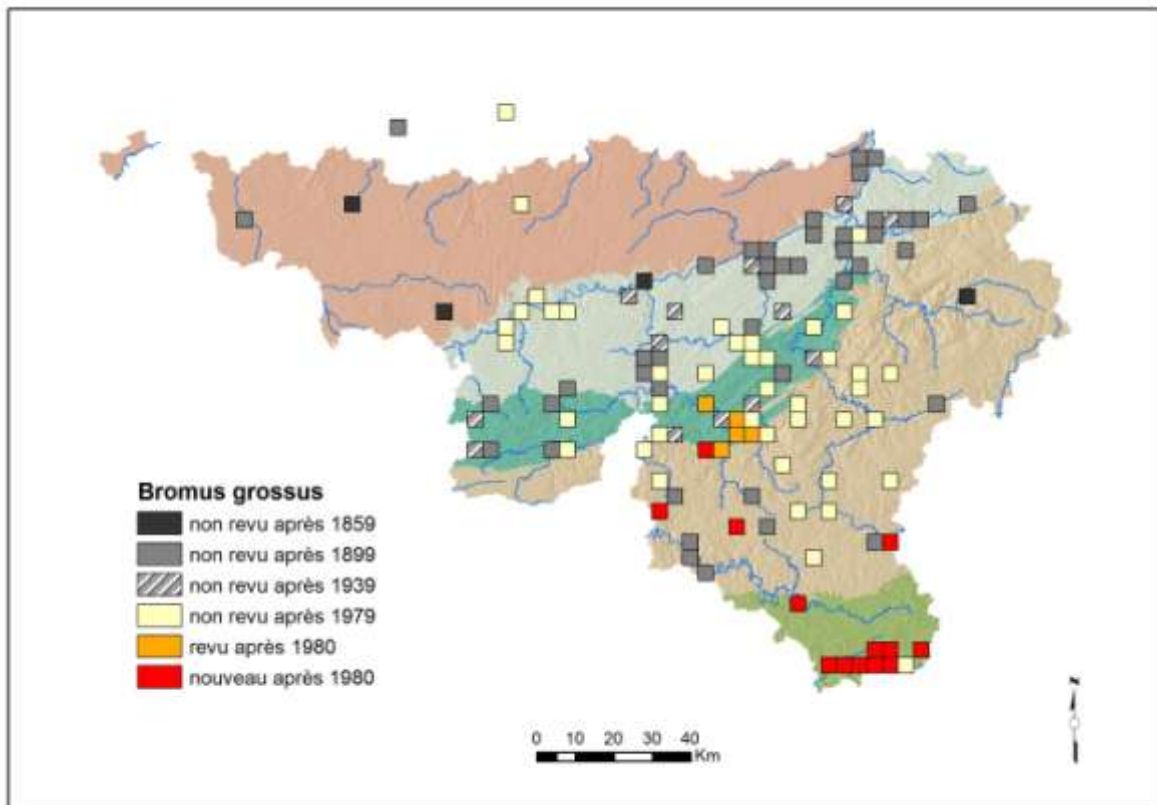
### Distribution de l'espèce

#### En Europe

Le brome épais est une espèce endémique du centre et de l'ouest de l'Europe. Il a été renseigné en Belgique, Allemagne, France, Suisse, nord de l'Italie, ouest de l'Autriche et ouest de la Tchéquie mais, lors du rapportage européen couvrant la période 2007-2013, il a seulement été renseigné de Belgique (Wallonie) et du sud de l'Allemagne. Il est donc considéré comme disparu en Italie, en France, en Autriche et en République tchèque (EEA s.d.).

## En Belgique

En Belgique, le brome épais a été renseigné dans quelques stations du nord du pays ; ces mentions sont anciennes (XIX<sup>e</sup> siècle) ou seulement considérées comme adventices. En Wallonie, le brome épais a été renseigné dans la plupart des régions mais essentiellement dans les régions où la culture de l'épeautre était pratiquée (Condroz, Fagne-Famenne, Ardenne, Lorraine). Au cours du temps, l'espèce a disparu de la plupart de ses stations et n'a plus été revue qu'en Lorraine belge au cours des six dernières années.



Évolution de la distribution du brome épais en Wallonie. Carrés noirs : stations non revues après 1859 ; carrés gris : stations non revues après 1899 ; carrés gris hachurés : stations non revues après 1939 ; carrés jaunes : stations non revues après 1979, carrés oranges : stations non revues après 1980 ; carrés rouges : stations découvertes après 1980 (d'après Delescaille et al. 2011, modifié).

### Facteurs explicatifs de la situation actuelle et menaces pesant sur le maintien de l'espèce

Le brome épais est une espèce menacée de disparition dans toute son aire de répartition, raison qui a justifié son inscription aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Les causes de disparition le plus souvent évoquées sont liées à l'évolution des pratiques agricoles : réduction des surfaces emblavées en épeautre, utilisation d'engrais et d'herbicides, modification des rotations culturales, notamment l'inclusion de prairies temporaires ou du maïs dans les rotations, labour profond, progrès dans le tri des semences et abandon de l'utilisation des semences fermières (produites sur l'exploitation). Le suivi des premières actions réalisées en Wallonie en faveur de l'espèce a montré que ce dernier facteur était absolument déterminant pour le maintien de l'espèce.

## **Objectifs du plan d'action**

Les objectifs du plan d'action visent à :

- assurer la pérennité des populations qui subsistent en Wallonie ;
- augmenter la taille des populations ;
- augmenter l'aire de distribution de l'espèce, afin de garantir sa pérennité à long terme.

La conservation du brome épais est essentiellement assurée par l'utilisation de semences de céréales produites sur l'exploitation (en particulier l'épeautre). Le brome épais récolté en même temps que la céréale se retrouve comme contaminant des semences et est transféré avec elles d'un champ à l'autre. Néanmoins, lorsque le brome épais est absent des cultures, il est nécessaire de fournir des semences aux exploitants qui souhaitent participer à la sauvegarde de l'espèce.

Au terme du LIFE BNIP (2021), il est prévu de réintroduire le brome épais dans un maximum d'exploitations agricoles, au sein de son aire historique de distribution. L'acquisition de terrains spécifiquement dédiés à la production de brome épais est destinée à assurer une source de semences pour les agriculteurs désireux de sauvegarder l'espèce.

La mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAE) ciblées au sein des exploitations agricoles permet de financer les actions de conservation de l'espèce tout en bénéficiant aussi à d'autres espèces messicoles rares et menacées de la flore et de la faune.